



COMITÉ DE LIAISON COMMUNAUTAIRE

Compte rendu de la réunion tenue à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno

Le 15 décembre 2010

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. St-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

Table des matières

1. Mot d'accueil du président de la RMR et rappel du contexte	1
2. Objectifs de la rencontre	2
3. Présentation des participants	2
4. Adoption de l'ordre du jour	5
5. Présentation de la proposition de statuts et de règles de fonctionnement (mandat, statuts, composition, modalités de fonctionnement, obligations du promoteur).....	5
6. Pause.....	5
7. Échange avec les participants	6
7.1 Les statuts.....	7
7.2 Composition suggérée	8
7.3 Le fonctionnement.....	8
7.4 Les engagements.....	13
8. Varia.....	15
9. Date de la prochaine rencontre	15
10. Fin de la rencontre	15

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Présentation de la proposition de fonctionnement
Annexe 4	Proposition de fonctionnement
Annexe 5	Synthèse des actions de suivi

1. Mot d'accueil du président de la RMR et rappel du contexte

Au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (ci-après, la RMR), M. Lucien Boily, président, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de prendre part au comité de liaison communautaire (ci-après, le CLIC). Il souligne que bien qu'on puisse qualifier de tardive cette initiative de la RMR, étant donné le délai de six mois qui n'aurait pas dû s'écouler avant la création du CLIC, il fait amende honorable. Les nombreux dossiers ont malheureusement retardé la création du CLIC.

Il souligne que la RMR s'est donné comme mandat de bien définir le rôle du CLIC en embauchant la firme *Transfert Environnement* et en consultant les deux municipalités touchées. Ces étapes ont permis de nommer les membres et d'établir une proposition de fonctionnement du CLIC. Il ajoute que la mise sur pied de ce dernier est l'expression d'une volonté claire de transparence et d'écoute chez les élus et la RMR. Le CLIC servira à écouter et à bien comprendre les préoccupations de ses membres et à tenter de trouver des correctifs dans la mesure du possible.

M. Boily souligne l'importance de tenir compte des échéanciers, particulièrement de celui du 1^{er} janvier 2014. À ce moment, il faudra cesser l'exploitation du site de l'Ascension-de-Notre-Seigneur. Il précise que le CLIC et la RMR ont présentement tout le temps nécessaire pour travailler ensemble à ce projet.

M. Jean Filion, de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion. Il présente le CLIC en tant que tribune pour informer les divers acteurs sur le projet et bonifier la démarche et le projet de la RMR. Il souligne l'importance de transmettre l'information recueillie aux parties prenantes représentées par les participants.

M. Filion se présente en tant que conseiller en communication environnementale depuis 25 ans. Il explique que son rôle sera d'agir comme agent neutre afin de permettre un échange ouvert et complet.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. Objectifs de la rencontre

La rencontre a pour objectif de valider le contenu de la proposition des statuts et des règles de fonctionnement du CLIC.

3. Présentation des participants

Un tour de table est effectué. Chacun des participants est invité à se présenter, à indiquer l'organisme ou le secteur qu'il représente ainsi que ses motivations et ses attentes par rapport au CLIC.

- M. Claude Fortin, Société de développement de Saint-Bruno
 - o Intéressé par le projet, projet pertinent pour l'organisme

- M. Paul Morin, représentant du comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station
 - o Désire obtenir de l'information et de la documentation afin d'alimenter son groupe, n'a pas d'attente vis-à-vis du CLIC

- M. Denis Taillon, directeur général de la MRC Domaine-du-Roy, membre technique de la RMR
Membre observateur

- Mme Nathalie Audet, aménagiste de la MRC Lac-Saint-Jean-Est
Membre observateur

- M. Michel Lavoie (en remplacement de Mme Monique Laberge), Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - o Organisme impliqué dans le dossier, intéressé à écouter ce que les gens ont à dire

- M. Michel Bergeron, Conseil consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bruno

- Mme Anne-Marie Lemieux, Société de Gestion Environnementale de Dolbeau-Mistassini
 - o Organisme interpellé par les projets de gestion des matières résiduelles, intéressé à écouter les préoccupations et les différents points de vue
- M. Marc-Antoine Fortin, conseiller municipal de Saint-Bruno
 - o Désire former un lien avec le conseil municipal afin de le tenir bien informé
- M. Marc Lamontagne, Conseil consultatif d'urbanisme d'Hébertville-Station
 - o Intéressé par les possibilités de valorisation des matières résiduelles
- Mme Joane Brideau, citoyenne d'Hébertville-Station
Voisine immédiate du site projeté et membre du comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station
 - o Désire obtenir de l'information et avoir l'opportunité de s'exprimer
- M. Sylvain Boily, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA)
 - o Fournir de l'information aux membres de l'UPA
- M. Gaëtan Bergeron, citoyen de Saint-Bruno, membre du comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station
 - o Désire travailler avec logique
- M. Raymond Moreau, citoyen d'Hébertville-Station
 - o Désire obtenir des renseignements exacts sur le projet d'enfouissement technique
- M. Michel Claveau, conseiller municipal d'Hébertville-Station
 - o Désire alimenter son conseil municipal
- M. Camil Laforge, citoyen d'Alma
Observateur invité de la RMR pour la soirée de création

- M. Gilles Fortin, citoyen, voisin immédiat du site projeté, membre du comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station
 - o Désire avoir l'opportunité de poser des questions au sujet du projet de lieu d'enfouissement technique

- M. Cédric Bourgeois, président de *Transfert Environnement*
Observateur

- M. Guy Ouellet, directeur général de la RMR
Membre observateur

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Un déroulement en deux temps est proposé, soit une présentation de la proposition de fonctionnement du CLIC en premier lieu, puis la discussion de chaque élément en second lieu.

Question	Réponse
<i>Les lieux de rencontre seront-ils aléatoires?</i>	Jean Filion (JF) : Nous verrons plus tard que les lieux de rencontre alterneront entre les municipalités de Saint-Bruno et Hébertville-Station, en fonction de la disponibilité des salles.

5. Présentation de la proposition de statuts et de règles de fonctionnement (mandat, statuts, composition, modalités de fonctionnement, obligations du promoteur)

M. Guy Ouellet présente la proposition de fonctionnement du CLIC. Il présente d'abord la RMR, formée il y a deux ans, soit le 9 octobre 2008, dans le cadre d'une entente intermunicipale. Il entame par la suite la présentation sur support PowerPoint de la proposition de statuts et de règles de fonctionnement (présentation PowerPoint en annexe 2).

6. Pause

M. Filion propose d'annuler la pause et de poursuivre la réunion immédiatement. La décision est adoptée par consensus.

7. Échange avec les participants

M. Filion propose d'entamer la lecture de la proposition de fonctionnement une section à la fois, de manière à entendre le point de vue des participants (proposition de fonctionnement en annexe 3). Il souligne qu'il n'y a pas de mauvaise ou de bonne question et que l'essentiel est que les participants s'expriment librement, dans un contexte de respect et de courtoisie.

Il présente le rôle consultatif du CLIC et la possibilité de formuler des recommandations à la RMR. Les participants devront s'informer, prendre connaissance du dossier, de l'historique du projet et des études réalisées. Ils seront aussi responsables de relayer cette information auprès de leurs organismes respectifs et de la population en générale.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans la lettre envoyée aux participants, on mentionnait qu'on enverrait ce document. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait?</i>	Guy Ouellet (GO) : Il n'a pas été possible d'en valider le contenu avec le président avant la rencontre. Nous nous en excusons.
<i>Je suis très mal à l'aise avec l'idée de relayer l'information relative au LET fournie par le promoteur. On se doit de rendre acceptable le projet auprès des citoyens. Or, le comité est strictement consultatif.</i> <i>De plus, une tâche devrait être ajoutée quant au fait de relayer l'information auprès des décideurs, et non seulement auprès de la population.</i>	JF : Il y a tout de même un relais à faire de votre côté. Lucien Boily (LB) : Les comptes rendus seront publics et tous les élus en recevront une copie. Le relais se fera donc de plusieurs façons. Un mécanisme sera mis en place pour informer les maires des 36 municipalités et leurs conseillers. JF : Le CLIC permettra de colliger l'information. Cet exercice étant fait, il sera d'autant plus facile de la relayer aux décideurs.
<i>L'information sera divulguée par le comité</i>	JF : Les observateurs de la RMR ont le

<p><i>vers le citoyen. Est-ce que l'information sera aussi véhiculée à la RMR?</i></p>	<p>premier mandat de recevoir l'information que vous lui transmettez. Ils doivent aussi répondre à vos questions.</p> <p>Puisque les travaux seront publics, les gens seront inévitablement informés.</p>
<p><i>Il faudrait peut-être ajouter un élément au mandat qui spécifie comment les préoccupations seront relayées et transmises auprès des élus.</i></p>	<p>Suivi à faire</p>

ACTION DE SUIVI :

1. Ajouter un élément au mandat spécifiant la manière dont les préoccupations seront transmises aux élus, incluant les élus siégeant à la RMR.

7.1 Les statuts

M. Filion entame la lecture des statuts. Il mentionne que la RMR n'est présente qu'à titre d'observateur et que les participants auront la responsabilité de déterminer l'agenda, les thèmes et la fréquence des rencontres.

Il souligne la possibilité d'élire un secrétaire extérieur au CLIC ainsi qu'un président. Ce président aura comme fonction d'établir un lien entre le CLIC et la RMR ainsi que d'agir en tant que porte-parole auprès de la collectivité et des médias. Il devra refléter l'opinion du CLIC et non du groupe ou du secteur qu'il représente. Le président et le secrétaire seront nommés lors de la prochaine rencontre du CLIC.

ACTIONS DE SUIVI :

2. Proposer le rôle et les fonctions du président et du secrétaire du CLIC.
3. Élire un président et un secrétaire pour le CLIC.

7.2 Composition suggérée

M. Filion présente la composition suggérée par la RMR, formée de 13 personnes pouvant voter ainsi que des observateurs.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>M. Marc-Antoine Fortin est-il un élu?</i>	Oui.
<i>Le comité est très nombreux pour permettre une réelle efficacité. Je perçois ce groupe de vingt personnes comme un simple groupe de validation. Idéalement, il aurait fallu être seulement dix autour de la table.</i>	Cédric Bourgeois (CB) : La composition tient compte du fait qu'il y aura des absences à chaque rencontre. Il y aura probablement une dizaine de personnes à chaque rencontre.
	JF : Toutefois, on ne souhaite pas l'absentéisme. Ce qui gonfle le nombre de participants, c'est le nombre de riverains et c'est tout à fait justifié.

7.3 Le fonctionnement

M. Filion présente le fonctionnement suggéré. Il souligne que s'il devait y avoir des remplaçants ou de nouveaux membres, l'information nécessaire leur serait transmise. En cas d'absence, il sera possible d'être représenté par un substitut. Les décisions seront prises par consensus.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le substitut peut-il être présent avec le membre afin d'être formé?</i>	JF : Oui. Toutefois, nous ne souhaitons pas qu'il soit présent à toutes les rencontres. Généralement, l'un ou l'autre est présent.

L'animateur mentionne que les documents techniques seront synthétisés, vulgarisés et présentés par des experts.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les consultants viendront-ils eux-mêmes présenter leurs études?</i>	JF : Oui. Ils le feront de façon claire et concise
<i>Les rapports complets seront-ils aussi disponibles, en plus des versions vulgarisées?</i>	JF : Oui, absolument. GO : Ces documents seront accessibles sur le site Internet. De plus, ils vous seront soumis avant d'être rendus publics.

L'animateur précise qu'une manière de respecter la confidentialité devra être établie. Il note aussi que le CLIC pourra avoir recours aux experts qu'il juge pertinents.

L'importance du compte rendu est soulignée. La RMR devra donner suite aux questions et recommandations consignées. Un exemple de compte rendu du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, au nord de Montréal, est présenté. Les questions des participants, les réponses du promoteur ainsi que les actions de suivi devant être entreprises y sont consignées.

M. Filion mentionne que le CLIC pourra aussi participer à des visites. Par exemple, la visite d'un lieu d'enfouissement technique pourra être organisée. La RMR s'engage à assumer les frais reliés à ces visites.

Le quorum proposé est de six (6) membres votants. Lors de chaque convocation, on tentera de s'assurer de confirmer la présence des membres. M. Filion propose aux participants d'annuler lorsqu'il y a trop peu de membres ayant confirmé à l'avance.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>C'est un nombre trop petit, six membres sur quinze.</i>	JF : En fait, il y a treize membres votants.
<i>Est-ce six membres incluant le président?</i>	JF : Oui. GO : Les frais encourus sont très importants en cas d'annulation de la réunion, surtout si des experts sont invités. Doit-on tenir la réunion si six membres

	<p>sont présents?</p> <p>LB : Nous ne voulons pas être taxés de tenir des réunions et de prendre des orientations sans avoir la majorité. Nous voulons être le plus transparents possible.</p>
<p><i>Grâce au réseautage entre les membres et aux échanges de courriels, il sera sûrement possible d'anticiper le nombre d'absences.</i></p>	<p>JF : Il se peut tout de même que des imprévus se produisent le jour de la rencontre.</p>
<p><i>Nous pourrions envisager d'établir un quorum de 50 % plus une personne, et de permettre la présence de substituts pour combler les absences.</i></p>	<p>LB : Il est difficile de travailler avec des substituts pour le suivi des dossiers, surtout lorsque plusieurs rencontres ont déjà eu lieu.</p>
<p><i>Je ne crois pas que le substitut devrait avoir droit de vote.</i></p>	<p>Suivi à faire</p>
<p><i>Il faudrait identifier les points décisionnels dans l'ordre du jour, de façon à pouvoir juger du niveau d'importance de la rencontre. De plus, je crois que le quorum devrait être de 50 % plus une personne.</i></p>	
<p><i>Les décisions sont dures à supporter par la suite si le quorum est trop petit. J'opterais donc pour un quorum de 50 % plus une personne.</i></p>	
<p><i>Je ne crois pas que nous devrions avoir droit à des substituts, mais plutôt à des remplaçants.</i></p>	
<p><i>Il sera de la responsabilité de chacun à choisir un substitut performant et habilité à voter.</i></p>	
<p><i>Il faudrait indiquer les points décisionnels</i></p>	<p>JF : Nous opterons donc pour un quorum</p>

<i>dans l'ordre du jour, de manière à ce que le membre soit présent, et non son substitut.</i>	de 50 % plus une personne, soit 7 membres votants. Cela exigera une certaine discipline lors de la confirmation afin de s'assurer de la présence d'un substitut.
--	--

ACTION DE SUIVI :

4. Ajuster le quorum à sept (7) membres votants. Les substituts demeurent votants
5. Indiquer les points décisionnels dans les ordres du jour à venir.

Étant donné la carence d'information actuelle, M. Filion propose une approche intensive, avec des rencontres bimensuelles.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Nous nous accommoderons, car une fréquence toutes les deux semaines permettra de ne pas perdre le fil.</i>	LB : Il y a effectivement beaucoup d'information à digérer avant de tomber dans le vif du sujet afin de bien comprendre la démarche. Nous proposons une première rencontre allongée, soit un après-midi et une soirée.

Le CLIC adopte par consensus que la première rencontre sera allongée. Elle se tiendra le 13 janvier 2011 de 14 h à 20 h. Un souper sera servi. Le document de fonctionnement y sera adopté.

M. Ouellet propose que la première rencontre permette de présenter la RMR, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), les orientations gouvernementales, les démarches faites ainsi que les études réalisées pour le choix du site. Cette rencontre pourrait servir de mise en contexte.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Serait-il possible de condenser les rencontres du 13 et du 25 janvier en une seule?</i>	GO : Oui.
<i>Un parallèle sera-t-il fait avec le site de l'Ascension?</i>	GO : Oui.
<i>Travaillera-t-on sur un seul site, ou plusieurs sites différents?</i>	JF : Ce genre de questions sera traité lors des prochaines rencontres.
<i>Dans le cas où l'on ne travaillerait que sur le site proposé, je quitterai le comité.</i>	LB : Ce dont vous parlez fait partie de l'historique que nous voulons vous présenter. Nous détenons tous des bribes d'information. Il faudra les rassembler afin d'être sur la même longueur d'onde. Vous pourrez poser toutes vos questions.
<i>Sera-t-il possible de parler de la gestion privée ou pas privée du site?</i>	GO : Oui.
<i>Je ne veux pas faire partie d'un comité bidon.</i>	GO : Nous voulons vous présenter et vous permettre de comprendre ce qui a été fait, non pas vous convaincre. Nous voulons aborder l'avenir à propos du déchet ultime. Les personnes en environnement voudront certainement savoir ce que nous envisageons de faire avec les matières organiques. JF : Les autres technologies seront abordées.
<i>Ce qui sera présenté à la prochaine rencontre est l'historique du présent LET et du projet, n'est-ce pas?</i>	GO : Oui.

7.4 Les engagements

M. Filion présente les engagements de la RMR. Il mentionne notamment que le CLIC sera informé avant toute communication publique à l'égard du projet. Le CLIC pourra faire des recommandations quant aux ressources externes d'animation, de secrétariat et d'experts.

La RMR s'engage à rembourser les frais de déplacement et à rendre possibles les rencontres dont conviendront les participants.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La prochaine rencontre où l'on présentera l'historique et le processus de sélection du site et de technologique nous permettra-t-elle seulement de réagir?</i>	LB : Il s'agit d'une réunion d'information et de formation. Nous voulons vous dire par où nous sommes passés et comment nous y sommes arrivés.
<i>Quel rôle aurons-nous en tant que comité? Est-ce seulement une réunion d'information?</i>	
<i>Donc le choix est déjà fait.</i>	LB : Il aurait été impossible de vous nommer avant d'avoir choisi, puisqu'il aurait été impossible d'identifier les parties prenantes locales.

<p><i>Le comité aurait pu être formé différemment.</i></p>	<p>LB : Non, puisque le comité de liaison communautaire est formé des voisins du site. À partir du moment où l'on a une idée du lieu, il est possible de nommer les membres.</p> <p>JF : Peut-on différer ce questionnement, ils vous présenteront d'abord les faits et les études?</p> <p>LB : Nous ne détenons pas la science infuse. À la suite des études, nous avons pensé que ce site était le plus approprié. Ce CLIC sert à recueillir vos préoccupations et vos craintes.</p> <p>Les réponses nous viendront au fur et à mesure que nous travaillerons ensemble. C'est là que votre rôle est important.</p>
<p><i>Cela fait quatre mois que nous attendons le dépôt de l'étude. Nous commençons à nous impatienter.</i></p>	
<p><i>Pour la prochaine réunion, est-il possible d'avoir des cartons indiquant les noms et les organismes représentés par chacun?</i></p>	<p>Suivi à faire</p>
<p><i>Peut-on choisir une deuxième date en cas de tempête?</i></p>	<p>JF : le jeudi 20 janvier 2011</p>
<p><i>Est-il possible d'obtenir un formulaire de réclamation des frais de déplacement?</i></p>	<p>Suivi à faire</p>

<i>Le montant remis est-il 10 \$ de base plus le kilométrage?</i>	JF : Non, il s'agit d'un minimum de 10 \$ pour tous. Ceux dont les déplacements dépassent ce montant, à un taux de 0,45 \$ par kilomètre, seront dédommagés pour cet excédent.
---	--

ACTIONS DE SUIVI :

6. Préparer des cartons afin d'identifier les noms et les organismes représentés par les participants.
7. Fournir un formulaire de réclamation des frais de déplacement aux participants.

8. Varia

Aucun point n'est soulevé dans la section varia.

9. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 13 janvier 2011 à 14 h. Les participants seront convoqués officiellement par la RMR.

10. Fin de la rencontre

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 15.

Julie Malo-Sauvé

Rapporteuse de la réunion